

# Administration

Voici, en quelques lignes, les principales propositions faites par la Commission administrative lors de notre 33<sup>ème</sup> Congrès :

- **Les statuts FNPPSF** : RAS pas de modifications en vue.

- **Juridique - Partie civile** : Nous nous sommes dotés des services d'une avocate. Plusieurs dossiers ont été traités avec succès.

- **Convention départementale 22** : il faut en demander l'application dans les autres départements.

- **Site Internet de la FNPPSF** : lenteur de la mise en service, mises à jour en cours. La maintenance est assurée par Serge Tallec de Riec sur Belon. Le site reste très peu dynamique. Une grosse amélioration est à envisager en 2006.

- **Souhait de la commission** : un site performant (voir avec des professionnels). Il nous faudra trouver un hébergeur et le logiciel adapté.

- **Assurances** : le contrat FNPPSF a été récemment renégocié et amélioré.

- **Communication** : projet de s'assurer les services d'un attaché de presse pour entretenir l'image de marque de la fédération dans les journaux et des médias en général. Une équipe « Communication » devra être constituée au sein de la fédération.

Commission Administrative

## ASSURANCES : rappel IMPORTANT

Les adhérents assurés par l'intermédiaire des Etablissements AVIVA (Yves Tombette à Erquy) doivent impérativement mettre à jour leur cotisation FNPPSF 2006. En cas de sinistre, les personnes qui ne seraient pas à jour encourent une majoration non négligeable des tarifs de leur contrat.



# La taxe de francisation

Voici trois petits tableaux résumant assez simplement l'essentiel de la réforme sur le droit annuel de francisation décidé par Bercy sans aucune concertation préalable. Cette mesure qui prend en compte la longueur du bateau et non plus la jauge semble aller dans le sens de la simplification et de l'harmonisation européenne. Il

est clair que les bateaux plutôt longs et à faible jauge se trouvent largement pénalisés ! Les propriétaires de bateaux de moins de 7m sont par ailleurs invités par l'administration des douanes à renvoyer leur acte de francisation leur bateau n'étant plus francisé. Quid des bateaux souhaitant continuer à naviguer dans les eaux étrangères ?

La puissance administrative est égale à 1/10<sup>e</sup> de la puissance réelle pour un moteur « hors bord » et à 1/5<sup>e</sup> de la puissance réelle pour un moteur « in board ». La logique administrative est parfois impénétrable !

L'abattement de vétusté s'applique sur la coque et sur le moteur en fonction de l'âge de la coque.

Droit sur la coque en fonction de la longueur du bateau	
Moins de 7m	Exonération
De 7m inclus à 8m exclus	92 euros
De 8m inclus à 9m exclus	131 euros
De 9m inclus à 10m exclus	223 euros
De 10m inclus à 12m exclus	342 euros
De 12m inclus à 15m exclus	573 euros
De 15 m et plus	1108 euros

Abattement pour vétusté	
Pour les bateaux de 10 à 20 ans inclus	25%
Pour les bateaux de plus de 20 ans à 25 ans inclus	50%
Pour les bateaux de plus de 25 ans	75%

Droit sur le moteur en fonction de la puissance administrative applicable sur les bateaux de plus de 7m en fonction la coque	
Jusqu'à 5 CV	Exonération
De 6 à 8 CV	10 euros par CV au-dessus du cinquième
De 9 à 10 CV	12 euros par CV au-dessus du cinquième
De 11 à 20 CV	25 euros par CV au-dessus du cinquième
De 21 à 25 CV	28 euros par CV au-dessus du cinquième
De 26 à 50 CV	31 euros par CV au-dessus du cinquième
De 51 à 99 CV	36 euros par CV au-dessus du cinquième
100 CV et plus	45,28 euros par CV



## Spécialiste de toutes les pêches sportives

Un site de vente en ligne, comme un catalogue de VPC, agréable et vraiment simple d'utilisation, offrant le choix entre un paiement 100% sécurisé avec carte ou un règlement par chèque bancaire.

Tout est fait pour vous satisfaire, des prix imbattables toute l'année.

Une livraison rapide, sans bouger de chez vous !

Comparez avant d'acheter !

illmax concept

[www.illmax.com](http://www.illmax.com)

leurres illmax